

À METTRE OU NE PAS METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR DE QUARTIER

ON PEUT

Fruits et légumes, coquilles d'œufs broyées, agrumes, oignons, ail, marc de café, reste de tisane et de thé, épiluchures, ...



ON NE PEUT PAS

❌ **Les déchets de jardin** : tontes, feuillages, branchages et résidus de taille. Ils saturent les bacs et ne permettent pas le bon fonctionnement des composteurs. Vous pouvez les apporter en déchèterie ou les broyer pour les utiliser dans votre jardin.



❌ **Les sacs plastiques, même s'ils sont biodégradables.** Ils ne se décomposent pas correctement et empêchent le processus de compostage. Si vous ne disposez pas de contenant, vous pouvez demander un bio-seau à la Mairie.

DES QUESTIONS ?

La communauté de communes du Pays de Sommières vous accompagne.

Pour toute question sur le compostage de quartier, vous pouvez contacter le service Collecte et valorisation des déchets.

04 66 80 98 40

dechets@ccpaysdesommieres.fr

